



## Pension de reversion et concubinage

Par **ingrid13090**, le **16/09/2015** à **16:29**

bonjour,

mon père de 79ans souhaiterait faire les démarches pour que ma mère avec qui il est en concubinage depuis plus de 25 ans (papier de déclaration de concubinage a l'appuis)puisse bénéficier de sa pension de réversion.

mon père était marier depuis 50 ans a une autre femme qui vient de décéder.

mon père étant actuellement a l'hôpital il voudrais savoir comment ma mère pourrait percevoir sa pension de retraite si il lui arrive malheur.

mais je vois que la pension de rétroaction ne marche pas au concubinage ni au pacs et même s'il se marient il y a un pourcentage ? j'aimerais comprendre mieux se qu'il faudrait faire et se a quoi elle aurait droit. merci

Par **youris**, le **16/09/2015** à **19:32**

bonjour,

les conditions de versement d'une pension de reversion diffèrent selon les régimes de retraite (régime général, agent public...).

le versement d'une pension de reversion est réservé au conjoint ou ex-conjoint du défunt.

donc le mariage me semble nécessaire pour prétendre à un pension de reversion.

comme son ex-épouse est décédée, la nouvelle épouse de votre père pourrait prétendre à la pension de reversion complète( à vérifier).

il faut vous renseigner auprès de la caisse de retraite de votre père.

salutations

Par **jodelariege**, le **16/09/2015** à **21:02**

bonsoir la pension de reversion n'est pas attribuée en cas de pacs ou de concubinage seulement le mariage.le calcul se fait au prorata du temps de mariage donc je pense que votre mère ne peut récupérer la pension de la première épouse décédée.si mariage elle aura un pourcentage de la pension de son mari ..